

• (4.20 p.m.)

**L'hon. M. Turner:** Puis-je poser une question au député? J'écoute toujours ses paroles avec beaucoup d'intérêt et je l'écoutais vendredi dernier, au stade de la résolution, nous dire en substance que lui et ses amis croyaient que le gouvernement n'agissait pas avec sagesse en établissant un nouveau ministère pour s'occuper des problèmes croissants et continus qui affectent les consommateurs. Il déclare aujourd'hui que le ministère ne possède aucun pouvoir. Qu'est-ce qui a pu le transformer en tigre pendant la fin de semaine?

**M. Nielsen:** Mes propos de vendredi et d'aujourd'hui ne se contredisent pas. Nous répétons que le gouvernement s'engage sur une mauvaise voie en établissant une structure ministérielle entièrement nouvelle pour s'occuper de la consommation. J'ajoute que, depuis vendredi dernier, nous avons lu le projet de loi. J'aurais cru que le bill contiendrait quelque disposition accordant au ministre le pouvoir d'agir sur les prix de consommation. Où est ce pouvoir? Que le ministre nous indique la clause qui le lui accorderait. Qu'il se reporte au projet de loi et nous dise où elle est.

**L'hon. M. Turner:** Le député voudrait-il me dire où se trouve défini le pouvoir fédéral?

**M. Nielsen:** Si le projet de loi ne permet pas le contrôle des prix à la consommation, alors à quoi bon tout ce travail? (*Applaudissements*)

**M. Woolliams:** C'est d'un ridicule achevé.

**M. Nielsen:** Pour ce qui est du coût des aliments, la baisse provoquée par les piquets de consommateurs a été minime alors que l'augmentation soutenue depuis cinq ans est considérable. L'indice du coût de la vie a augmenté en quatre ans, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, plus qu'en toute autre période comparable dans l'histoire du Canada. C'est un véritable record pour le gouvernement. Je ne suis jamais violemment partisan, mais je ne puis m'empêcher de rappeler certaines déclarations faites par des gens comme le ministre, ses collègues dernière lui et le ministre de l'Industrie, quand le parti conservateur était au pouvoir. Ils nous clouaient au pilori parce que le budget n'était pas équilibré, parce que le gouvernement dépensait beaucoup. Le premier ministre a dit de nous que nous «dépensions l'argent comme des marins ivres». Les voici donc sur les banquettes ministérielles, ces

[M. Nielsen.]

gens qui prétendaient appartenir à un parti doté de toutes les réponses. Rappelez-vous les brochures: ils détenaient toutes les solutions. Alors où est la solution au coût élevé des aliments? Où est-elle dans le projet de loi? On a parlé de poules. Ces poules-ci ont des dents dont la morsure doit être cuisante.

**L'hon. M. Turner:** Ce sont des oiseaux de mauvais augure, car le député a fait une gaffe.

**M. Nielsen:** A mon sens, c'est le gouvernement qui a fait une gaffe en présentant ce projet de loi—une gaffe carabinée. Pour ma part, je suis convaincu que le prix des aliments augmente non selon l'offre et la demande, mais par suite d'un monopole complet ou presque. De façon générale, les prix à la consommation ont eu tendance à augmenter de façon régulière. Les fabricants de conserves n'ont pas eu leur part de l'assiette au beurre, à cause de la stabilité remarquable des prix de gros au cours des cinq dernières années. Les producteurs agricoles et maraîchers voient leurs prix descendre. Pourtant, les produits se vendent de plus en plus cher dans les magasins. Si les producteurs ne réalisent pas de profits extraordinaires, qui les réalise? Les cultivateurs ne profitent pas de l'augmentation fulgurante des prix, sinon ils ne viendraient pas frapper de leurs poings les portes du Parlement pour essayer de parler de ces choses aux députés.

Il ne sert à rien de mâcher ses mots. J'aimerais parler net et—sans vouloir offenser le ministre—je n'ai pas l'intention de parler pendant une demi-heure. L'augmentation indéniable et non contrôlée des prix n'est pas conforme à la loi de l'offre et de la demande, mais elle découle des décisions prises dans les conseils d'administration.

En vertu de quelle disposition du projet de loi, le ministre et le gouvernement pourront-ils s'immiscer dans les conseils d'administration, même si cela était souhaitable? Comment le gouvernement se propose-t-il de protéger les consommateurs contre les prix excessifs? C'est une mesure creuse. Le fait que les prix peuvent baisser lorsque les maîtresses de maison et toutes les autres Canadiennes décident de former des piquets et de boycotter les magasins, prouve largement la véracité de mes propos. Certaines décisions des conseils d'administration ont entraîné la baisse des prix. Pourtant une fois les pressions levées, les prix ont remonté.

Voici quelques renseignements supplémentaires extraits du *Financial Times* concernant l'opération Steinberg. En 1959, le revenu net de cette société s'élevait à 56c. l'action. En